



Fédération Départementale des Structures Hydrauliques des Bouches-du-Rhône

21 Novembre 2025 à Aqui Sian Ben,
SAINT-MARTIN-DE-CRAU

Restitution plénière du SDHA13

Compte Rendu de séance

→ Mode de réunion

Le Vendredi 21 Novembre 2025 à 11h00, les Associations Syndicales de Propriétaires des Bouches-du-Rhône ainsi que leurs partenaires institutionnels et financiers se sont réunis à la Salle Aqui Sian Ben de Saint-Martin-de-Crau.

Les invitations ont été envoyées par mails le 31 Octobre 2025. La liste des structures présentes est annexée au compte rendu de séance. Il n'y a pas eu de document de travail envoyé préalablement mais des fiches de synthèses imprimées ont été mises à disposition à l'entrée de la salle de réunion.

Cette réunion dispose pour président de Mr Jean-Louis PLAZY, sous la bienveillance de Mme la Sous-Préfète de l'arrondissement d'Arles, et pour secrétaire de séance, Alice VACHE.

Le Président ouvre la séance à 11h21 avec un mot de remerciement pour les présents à cette réunion très attendue par tous. Il rappelle la nécessité de se préparer aux conséquences du changement climatique et du besoin de repenser la manière de gérer les ASP. Il souligne l'importance de l'écoute et de la disponibilité des partenaires lorsque les actions identifiées devront être mises en œuvre. Il passe ensuite la parole à Alice VACHE, en charge du pilotage de l'étude pour la FDSH13, qui détaille l'ordre du jour, inscrit sur le diaporama projeté :

1. *Introduction et rappels chronologique et méthodologiques*
2. *Présentation du schéma directeur illustré pour quelques pôles*
 - *Constitution des pôles et missions assignées – 1 exemple*
 - *Fiches de synthèse FDSH13 – 1 exemple*
 - *Processus, coûts et investissements agrégés à l'échelle départementale*
3. *Précisions des Services de l'Etat : DDTM13*
4. *Echanges et Conclusion*

Relevé des échanges

1. Introduction et rappels chronologiques et méthodologiques

Charles VERGOBBI ([DDTM13](#)) tient avant tout à remercier les ASP présentes. Il rappelle que ce travail s'est avéré indispensable à la suite de la sécheresse connue en 2022 sur le territoire, avec tous les enjeux sur la gestion de l'eau qui se sont renforcés. Il remercie ensuite la FDSH13 d'avoir pris les commandes de cette étude-action avec le parti pris que les ASP restent pilotes de leur destinée, condition indispensable à la proposition de solutions acceptables et réalisables. Il adresse un remerciement particulier à Jean-Louis PLAZY pour son engagement. Il est un partenaire exigeant mais qui fait reconnaître la typicité des ASP avec une vision toujours volontariste.

La DDTM13 présentera à la suite des bureaux d'études, les premiers éléments qui appuieront le « dire de l'Etat » pour la dynamique de réorganisation territoriale des ASP. Il s'agit d'un sujet majeur pour Monsieur le Préfet, qui a d'ailleurs organisé une réunion sur l'hydraulique agricole gravitaire le 09 Septembre dernier ; avec le souhait spécifique de venir accompagner la modernisation des ASP pour qu'elles soient plus résilientes. Finalement, l'amélioration des ouvrages et de leur gestion devra également passer par un changement profond, et accompagné, des structures hydrauliques.

Alice VACHE revient sur les éléments déclencheurs de cette démarche ainsi que son but et les moyens qui ont été affectés. Elle détaille rapidement la chronologie de l'étude depuis son commencement en 2023, faisant ressortir tous les ateliers de concertation et leur taux de participation ainsi que les échanges en comité autour du contenu des livrables. Elle rappelle la composition de ces derniers pour la Phase 1 ainsi que les attendus pour la Phase 2 qui débutera en 2026, cette fois-ci sous co-financement de la Région Sud et de l'Agence de l'Eau RMC.

Avant de laisser la parole aux bureaux d'études, elle attire l'attention des participants sur les éléments suivants :

- Il est possible de ne pas être d'accord avec les postulats énoncés ... à condition de proposer une alternative à laquelle les autres structures concernées adhèrent ;
- Toute autre/nouvelle volonté de mutualisation (non recensée ici) sera saluée, soutenue et accompagnée ;
- Toutes les fiches synthétiques des pôles sont disponibles au format papier et l'étude sera partagée par mail puis téléchargeable sur le site de la FDSH13 avant la fin d'année ;

Marc POLGE ([ASAINFO](#)) prend la suite et adresse ses remerciements à la FDSH13 pour sa confiance ainsi qu'aux ASP pour leur participation tout au long de ce processus. LA représentation concrète des éléments présentés peut sembler difficile mais les ASP sont déjà, par nature, des exemples fonctionnels de gestion collective. Seules les structures qui se mettront en mouvement sauront parler avec les partenaires et capter de nouveaux financements.

Le postulat dans les pôles proposés était de favoriser les dynamiques à partir de celles déjà existantes, tout en privilégiant une cohérence hydraulique. Il a fallu travailler sur des propositions aussi ambitieuses qu'acceptables pour que les hommes et femmes de terrain que sont les Président.e.s et syndic puissent s'y retrouver.

Il rappelle ensuite l'approche méthodologique adoptée ainsi que les différents livrables fournis à l'issue de cette étude. Tout cela sera partageable puisque cette étude est financée par des fonds publics.

2. Présentation du schéma directeur illustrés pour quelques pôles

Disposant de moins de temps que prévu initialement, seul 1 pôle par thématique sera présenté. Alice VACHE rappelle que toutes les fiches synthétiques des pôles sont imprimées et récupérables à l'entrée de salle. Elle précise également que des réunions sectorielles seront panifiées en début d'année 2026 pour venir dans chaque pôle avec les Services de l'Etat afin de répondre aux questions ou éventuelles adaptations des mutualisations.

En effet, il tient à cœur de la FDSH13 et de ses partenaires de préciser les modalités de restructuration pour accompagner dès que possible chaque dynamique émergente.

a. Constitution des pôles et missions assignées – 1 exemple

Le pôle Camargue est présenté.

D'abord l'état initial des structures ainsi que l'organisation déjà en place. C'est ensuite la nouvelle organisation des missions qui est expliquée. Sur ce pôle, le SMGAS existant depuis plusieurs décennies, les efforts à réaliser pour la mutualisation administrative seront moindres, tout comme au niveau des ouvrages stratégiques puisqu'ils sont quasiment tous indépendants entre les ASP.

Côté investissement, la montée en compétence sur l'ingénierie financière sera cruciale pour capter les subventions nécessaires à la réalisation des travaux. L'enjeu ici reste le financement malgré la non-réalisation d'économies d'eau mais avec de forts impacts sur les milieux et les irrigants.

b. Fiches de synthèse FDSH13 – 1 exemple

Le pôle Cours d'eau est présenté.

Reprenant tous les éléments de chaque livret de pôles rédigé par ASAINFO mais en synthétisant pour une meilleure diffusion des éléments auprès de toutes les ASP. Les éléments issus de la concertation sont mentionnés ainsi que les surcoûts éventuels ou encore les nouveaux besoins d'ETP et les montants des investissements à réaliser.

Cet exercice a été produit pour chacun des pôles (dont FDSH13 et SMGAS, structures d'appui) avec quelques ajustements à la marge voulues par la Fédération (notamment sur le secteur OG4C et SICAS).

c. Processus, coûts et investissements agrégés à l'échelle départementale

Les bureaux d'études ont identifié 11 types de démarches administratives différentes à réaliser, tous pôles confondus, pour aboutir à la restructuration présentée. A l'échelle du département, ce sont 7 millions d'euros qui seraient nécessaires pour l'accompagnement et l'aboutissement aux formes finales des pôles, dont 2,5 millions d'euros pour le financement de l'ingénierie (technico-financière).

Concernant les besoins en ETP, il serait nécessaire d'augmenter les effectifs globaux de 8 postes pour la gestion administrative et de 5 postes pour l'ingénierie des investissements. C'est sur ce dernier point que la mutualisation de ces compétences entre pôles eux-mêmes est un enjeu. Cela peut être imaginé par exemple via le SMGAS pour les pôles Camargue et Assainissement Baux Arles Crau, ou via l'ASCO des Arrosants de la Crau pour les pôles Crau Pays d'Arles et Congrès Canalet.

Finalement, côté investissement, la dynamique à lancer sera ambitieuse pour répondre aux besoins estimés entre 220 et 270 millions d'euros sur 20 ans. Le montant annuel actuel est de l'ordre de 1,6 millions d'euros par an pour tout le département, et il faudrait qu'il monte à +/- 10 millions d'euros par an pendant 10 ans. D'autant que 54% des investissements seront nécessaires à court terme pour maintenir une qualité de service.

Les disparités de besoins et de capacités de financement sont importantes entre les pôles, ce qui pourrait engendrer des hausses de rôle ou de constitution d'épargne pour être en mesure de faire face à ces coûts.

3. Précisions des Services de l'Etat : DDTM13

Pascal JOBERT ([DREAL PACA](#)) appui sur l'enjeu de recherche de nouveaux moyens financiers pour que le système des ASP perdure. Le travail en collaboration locale est l'une des pistes notamment pour profiter des compétences des différentes collectivités territoriales (ingénierie, GEMAPI ...) et pour avoir les capacités d'appréhender le système hydraulique dans son ensemble, irrigation gravitaire, assainissement agricole et pluvial, fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides. La présentation du « Dire de l'Etat » va donc au-delà des rapprochements préconisés dans le cadre de l'étude départementale.

Charles VERGOBBI ([DDTM13](#)) positionne l'étude départementale dans un contexte plus large au vu des différentes démarches territoriales qui émergent et concernent plus ou moins directement les ASP et leur fonctionnement. Il confirme la volonté de l'Etat d'appuyer non seulement une réorganisation territoriale résiliente et professionnalisée, mais également de défendre les projets à fort enjeu. Il rappelle également les attendus de l'Etat pour cette étude.

Marie THOMAS-CHABAS ([DDTM13](#)) abonde en ce sens en donnant les exemples de l'étude SDHA13 a été financée à 80% par le Fonds Vert, tout comme le projet de phytoremédiation de l'ASA de Fumemorte ou encore la sollicitation du Fonds DSIL pour la modernisation de l'ASA

Compagnie de Craponne. Par ailleurs, les Bouches-du-Rhône sont le département le plus aidé financièrement par le Fonds Hydraulique 2025 du MASA.

L'Etat a conscience que cela s'inscrit dans un temps long, aussi le besoin de soutien des autres partenaires financier a été renouvelé lors de la réunion du 9 Septembre 2025 où Monsieur le Préfet a demandé la création d'un comité des financeurs pour trouver une solution aux difficultés de financement des investissements ; en attendant que l'étude juridique sur les aides d'Etat puisse porter ses fruits.

Pour une meilleure articulation entre tous les acteurs et afin d'initier d'autres synergies sur le territoire, l'Etat a souhaité pousser plus loin les regroupements dans son Dire. Plusieurs cartes sont présentées, montrant la polarisation des gestionnaires tant sur les questions de gestion administrative que d'ingénierie, en identifiant formellement les partenaires à solliciter (ex SYMADREM pour la Camargue, SIVVB pour le pôle Baux Arles Crau ou l'appui autonome des structures réorganisées elles-mêmes comme pour le pôle Crau de La Roque à Salon).

4. Echanges et Conclusion

Les échanges s'ouvrent à la suite de la présentation de la DDTM13 sur la réorganisation territoriale des ASP vue par l'Etat.

- ➔ Patrick PIOCH ([ASA du canal de La Fare](#)) souhaite soulever l'enjeu du financement par la GEMAPI au vu des services rendus par les canaux, des responsabilités endossées mais également des montants importants que cela représenterait pour les ASP.
Marie THOMAS-CHABAS ([DDTM13](#)) explique que le cadre de mobilisation de ces fonds peut ne pas être compatible à tous les types de gestionnaires et leurs objets. Ces aménités là sont prévues d'être étudiées dans la Phase 2 de l'étude SDHA13 en concertation justement avec les EPCI compétents pour faire prendre conscience aussi aux 4 intercommunalités du territoire de ce besoin de solidarité envers les 116 ASP qui, en grande partie, gèrent ces eaux là malgré elles.
- ➔ Robert ESCHER ([ASL de la Royère](#)) exprime son inquiétude vis-à-vis des ASL et sa déception des solutions proposées pour les pérenniser. Si le passage en ASA était la bonne solution, elle aurait été réalisée depuis longtemps. Sur un autre sujet, il alerte sur la lourdeur administrative d'une fusion pour l'avoir suivi de près l'an dernier en tant que Vice-Président de l'ASA Compagnie de Craponne. Les Services de l'Etat devraient accompagner ces démarches de manière plus poussée.
Jean-Louis PLAZY concède qu'il reste des points à affiner notamment sur la partie ASL et Arrosages Communaux. Il rajoute qu'à ce stade les Services de l'Etat sont prêts à accompagner et qu'il faut donc en profiter en plus maintenant que les coûts et ETP nécessaires par pôles ont été identifiés. Il nuance sur le rôle de la FDSH13 qui représente, défend et accompagne mais ne peut pas réaliser le travail en lieu et place des ASP. Si certaines veulent aller encore plus loin, la FDSH13 sera là pour épauler.

➔ Jean-Luc BARRET (ASA du canal de St Pons à Gémenos) pose la question de la non-mention des réseaux SCP et SEMM dans l'étude car sur leur territoire il y a un enjeu fort vis-à-vis de ces gestionnaires.

Pascal JOBERT (DREAL PACA) précise que l'étude était portée uniquement sur les ASP donc sans mention de ces gestionnaires puisque la SCP, notamment, dispose de son propre Programme d'aménagement interannuel, la concession étant sous l'autorité organisatrice de de la Région. En revanche, en fonction des situations locales des échanges et rapprochements avec ces gestionnaires est tout à fait envisageable.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Jean-Louis PLAZY lève la séance à 12h41. ; et invite tous les participants à partager un moment de convivialité autour d'un buffet.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent compte-rendu qui, après relecture par les présents et le Président, a été signé.

Jean-Louis PLAZY
Président

